

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

DELIBERATION N° 2025_005

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 16
DECEMBRE 2024**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Régine COLOMB, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Frédérick CHATEAU), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Guy RABUEL (pouvoir à Pascal FARIN), Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ)

Absents excusés : Lydia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

En l'absence d'observation, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 27 janvier 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.